



PROCES-VERBAL No 15
Séance du Conseil communal
Lundi 17 juin 2019 à 20h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal n° 14 de la séance du 4 mars 2019
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipaux
 - 02-2019 Rapport sur la gestion municipale en 2018
 - 03-2019 Route de la Gare-Sud – Réfection de la chaussée
Adoption du projet d'exécution
6. Elections statutaires pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020
 - du président
 - du vice-président
 - des scrutateurs
 - des scrutateurs-suppléants
7. La parole à nos délégués aux associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Scrutateurs : Mme Catherine SUTTER et M. Lorenzo CIPRIANO.

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 4 juin 2019.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 41 Conseillers sont présents.

Excusés : Mme Nathalie LAYDU, MM. Erik BÖLCS, Pierre DUCRET, Fulvio SALEMI.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer, le Président ouvre la séance.

2. Approbation du procès-verbal No 14 du 4 mars 2019

Mme Martine GEHRING, page 95 point 1. Appel, demande la correction de son nom dans les excusés.

Mme Catherine RODRIGUES, page 97 point 5. Communication du Bureau, n'a pas dit *dupé* mais «faire avoir une fois» et demande la correction suivante de son intervention « ...de simples citoyens qui **essayons de nous faire un avis à travers des débats à priori honnêtes**, que le procès-verbal... » au lieu de « *qui peuvent être dupés* ».

M. Cyril DUC, page 99, demande la correction de ses propos «, que si Sud Village **ne se fait pas**, ... ».

M. Luc ALLAIRE, page 106, dans les propos de M. Reto DORTA, demande le remplacement du mot « *enduire* » par « induire ».

Mme Brigitte BEGUIN, page 102, dans le cadre, demande la suppression du « 8 » dans le préavis 01-2019.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 14 ainsi corrigé est accepté par 39 voix
(1 voix contraire, pas d'abstention)

Le Président en remercie son auteur.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe que M. Cyril DUC demande l'ajout d'un point après les communications du Bureau et avant les préavis avec pour titre:

- Révélations sur l'affaire du caméraman lors du Conseil de janvier 2019.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main.

L'ordre du jour modifié est accepté par 26 voix
(8 voix contraires, 6 abstentions.)

4. Communications du Bureau

Le Président, suite à certaines modifications demandées du PV, en donne la définition du Larousse : **compte rendu officiel et écrit d'une délibération**, ce n'est pas un texte mot à mot de ce qui se dit, certains faisant rajoutés ou modifiés des propos non dits.

Le Président prie les personnes qui souhaitent un texte précis de le remettre à la Secrétaire mais à la condition que ce soit celui qui a été lu lors du Conseil.

Le Président donne la parole à la Secrétaire qui lit le document joint à ce procès-verbal.

Le Président dit qu'il a reçu des courriers concernant les recours, qu'il n'en fera pas la lecture mais qu'il tient les documents à disposition et fait un résumé des sujets traités. Il précise que les intéressés peuvent prendre rendez-vous avec lui pour les lire.

Le Président rappelle la lettre envoyée par Mme la Préfète destinée à tous les Conseillers et qu'il leur a fait parvenir concernant ses recherches sur le caméraman.

Mme Brigitte BEGUIN dit qu'elle n'a pas reçu la lettre.

Le Président informe qu'elle était avec d'autres documents.

Le Président résume rapidement les douze lettres reçues pour le Conseil communal concernant les recours déposés par certains Conseillers et conclut disant que la décision est définitive sur le plan cantonal, les recours étant déclarés irrecevables.

M. Pierre-François DUC reproche que tout est lu concernant ces recours alors que la décision du Tribunal fédéral ne l'a pas été.

Le Président répond que ces courriers étaient adressés au Conseil communal tandis que la décision du Tribunal fédéral était adressée au Président du Conseil.

M. Martin ZWAHLEN rappelle le déroulé de la séance et explique que la lecture des referendums(*sic*) a été longue, qu'il a entendu que sa conclusion était dans un, qu'il y avait une différence entre le PV et ses propos préparés et s'excuse d'avoir fait un mélange.

M. Gérard ROBIN affirme qu'il ne croit pas à la sincérité de ses excuses.

Le Président dit que l'incident est clos, que chacun a pu s'exprimer. Il confirme que la Secrétaire a été blessée dans son amour-propre et qu'il n'a pas aimé toutes ses interventions.

5. Révélations sur l'affaire du caméraman lors du Conseil de janvier 2019.

M. Hugues SALOME s'exprime en ces mots:

« Lors du conseil du 4 mars, Etienne Freymond et Cyril Duc ont posé en substance la question de savoir :

- Qui était le caméraman? - Pour qui il a filmé ?

Ce soir là, MM. Mmes les Conseillers... Personne n'a répondu à ces questions !

Le 26 mars, le Président nous a fait suivre une information de Mme la Préfète révélant l'implication de M. Baumann de B4COMMUNICATION, lequel a chargé la société FRAMEVOX de fournir un caméraman en la personne de M. Jon BÖRGVINSSON.

Le conseil aurait été filmé pour une éventuelle diffusion par la télé.

Dans le cadre de diverses procédures qui ont été lancées, les recourants ont eu accès à des informations qu'il nous a paru utile de partager avec vous :

1) Concernant les commanditaires du caméraman

Email du 28 février de Claude Baumann à Framevox (la société qui a mis le caméraman à disposition) : « *Je vous remercie vivement d'avoir pu répondre à notre besoin dans un délai aussi court. J'ai parlé au caméraman comme prévu et lui ai envoyé l'adresse du lieu...*

*Pour la facturation, vous pouvez l'envoyer à notre adresse en libellant la facture ainsi : Client/Projet : Sud Village Tolochenaz, par **Scope Development Sàrl**, Lausanne.*

Ceci me permettra de leur refacturer le montant ».

Scope Development est une sàrl qui a été créée le 22 novembre 2017 et dont l'associé gérant est un Monsieur Florian Wengeler, **le conseiller des promoteurs de Sud Village !!!** Cet email **laisse à penser que les images prises par le caméraman ne l'ont pas été pour le compte d'un média public mais pour celui des propriétaires et promoteurs du projet. Dans quel but ? Pour quel usage ?** Si j'avais eu cette information le jour du conseil, je n'aurais jamais accepté d'être filmé !

Scope Development dément être à l'origine de l'engagement du caméraman. Quant à Claude Baumann de B4 Communication, il prétend avoir indiqué le nom de Scope Development pour paiement des honoraires de Framevox sans avoir consulté Scope Development.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous mais pour notre part, cette explication nous laisse pour le moins songeur... Mais bon, c'est celle qu'on nous a fournie...

2) Copie d'échanges d'email de la municipalité

Nous avons également eu accès à la copie d'échanges d'emails de la municipalité.

Dans un email du 22 février, Madame Baruchet écrit à la RTS pour leur communiquer que la Municipalité est accusée d'avoir mandaté le caméraman et qu'il est très important de savoir qui l'a réellement mandaté.

Notre syndic est mis en copie de cet email ainsi que, ... le caméraman lui-même !!

Le 25 février, la RTS répond qu'elle n'a envoyé personne pour filmer le conseil.

Le 26 février, Monsieur Jon Björgvinsson écrit à Madame Baruchet pour lui communiquer que c'est lui qui avait pris les images. Que ce n'était pas un mandat de la RTS mais pour un client de la société Framevox.

Question pour la municipalité : pour quelle raison la Municipalité n'a-t-elle pas communiqué au Conseil les informations qui étaient en sa possession ?! »

M. Salvatore GUARNA répond qu'il y a eu plusieurs échanges pour savoir qui avait mandaté le caméraman mais que la Municipalité ne savait absolument rien.

M. Hugues SALOME prétend que la Municipalité savait déjà lors du Conseil du 4 mars 2019 et qu'elle aurait dû informer le Conseil.

M. Salvatore GUARNA répond ne rien avoir dit car il y avait une procédure en route.

M. Robert CHEVALIER appuie les dires de M. Salvatore GUARNA et redit que la Municipalité n'était absolument pas au courant de cette affaire de caméraman.

M. Cyril DUC dit qu'il aurait été bien de savoir avant et lit le document ci-dessous :

« Suite aux documents reçus dans cette procédure, il apparaît que dans un mail de B4 communication à la Préfète, il est dit, je cite: "le caméraman m'a dit aussi avoir eu un échange avec un retraité RTS, membre du Conseil, qu'il connaissait".

Lors de la séance du 4 mars 2019, quand à plusieurs reprises, il a été demandé si quelqu'un connaissait le caméraman, cette personne ne s'est jamais manifestée et était présente au conseil de mars. Pourquoi n'a-t-elle pas parlé?

Vous avez laissé faire en cachant la vérité. Si la vérité avait été dite en mars, nous aurions pu, peut-être, raccourcir la procédure et ainsi éviter à nouveau beaucoup de frais!

C'est honteux et scandaleux!

Je vous rappelle à tous ici présents que vous avez prêté serment et entre autre: "avoir la justice et la vérité devant les yeux"!

Certains et certaines dans cette salle ont une vérité à géométrie variable et ne méritent pas leur place dans cette assemblée!

Le Président annonce qu'il a appris des choses ce soir.

M. Jean-Claude ROCHAT relève que les propos de M. Cyril DUC sont inacceptables, qu'il ne lui appartient pas de juger de ce qui est légitime ou pas, que chacun a été élu par la population tolochinoise selon les règlements en vigueur et qu'il n'est pas possible de mettre en cause la légitimité, y compris celle de M. Cyril DUC malgré ses propos. S'adressant à M. Hugues SALOME, M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il n'est pas sûr que la protection du droit à l'image s'applique lors d'un Conseil public du Conseil communal. Il explique que le parlement est filmé, qu'il n'est pas sûr qu'il soit interdit que le public enregistre ou filme et qu'il est possible pour chaque parlement de demander le huis-clos.

M. Hugues SALOME explique à M. Jean-Claude ROCHAT qu'il n'est pas spécialiste en droit à l'image, qu'il n'a rien contre une séance de Conseil filmée avec l'accord du Conseil mais lorsqu'il s'agit d'une partie prenante au projet qui s'immisce dans le débat, il se demande à tort ou à raison comment seront utilisées les images, entre autre dans la future campagne et se dit mal à l'aise avec cela.

M. Christian STAEHLI annonce qu'il est la personne incriminée par M. Cyril DUC, qu'il connaissait très bien le caméraman et qu'il ne l'a pas dévoilé car la salle était bouillonnante, certains très excités et qu'il a voulu protéger le caméraman. Il l'a contacté le soir même de la séance et ainsi obtenu tout le fil des personnes qui l'ont mandaté pour faire ce tournage et il a partagé cela avec une personne de la Municipalité, laquelle lui a confirmé connaître une partie des choses mais pas tout. M. Christian STAEHLI dit avoir parlé un quart d'heure avec le caméraman qui ne savait pas pour qui il tournait le soir du 28 janvier 2019, il a été contacté à 17h. et pensait que c'était pour la Télé. M. Christian STAEHLI a d'autres renseignements mais qui ne sont pas facilement contrôlables c'est-à-dire que ces images prévues pour le soir d'après n'avaient pas été diffusées par la Télé car refusées pour deux raisons : 1). Aucune décision n'avait été prise lors de ce Conseil communal puisque c'est le peuple qui va décider; 2). C'était le jour d'un terrible orage(*sic*) sur la descente de Châtel-St-Denis, la Télé n'était plus du tout intéressée par ces images. M. Christian STAEHLI réexplique qu'il n'a pas parlé le jour du Conseil car des personnes semblaient assez agressives et il ne voulait pas que le caméraman s'en prenne plein la figure alors qu'il n'est pour rien dans cette histoire, il est un collègue qui travaille sur mandat par des entreprises et ne prend pas de décisions sur l'utilisation des images.

M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il n'y a rien sur la loi sur les Communes pour la protection de l'image, que les Conseils de Morges et Lausanne sont filmés.

M. Hugues SALOME explique que l'affaire du droit à l'image avec B4communication est close, la société a pris l'engagement d'avoir détruit les images et si elle a pris cet engagement, c'est que d'un point de vue de la loi, il y a un souci.

M. Andreas SUTTER demande à M. Hugues SALOME à quelle procédure, il fait référence.

M. Hugues SALOME dit qu'il n'a pas le No de la procédure mais qu'il y en a deux, une visant B4communication qui est close aujourd'hui et une qui vise M. Florian WENGELER.

M. Andreas SUTTER cite une lettre du Tribunal d'Arrondissement de la Côte et demande si la mesure provisionnelle contre Scope Development et M. Florian WENGELER est celle encore ouverte.

M. Hugues SALOME confirme.

M. Andreas SUTTER relève que le délai pour produire les pièces est au 12 juin 2019 et, bien qu'il ne soit pas juriste, se dit surpris que le droit soit pris dans une affaire pas close de lire un email qui vient de la Commune et fourni au Tribunal comme pièce que le juge va analyser. Il pense qu'il n'y a aucun droit de le lire en Conseil alors que la Municipalité n'est pas préparée pour pouvoir y répondre et informe que s'il y a un viol du secret de la procédure, il y aura une suite.

M. Hugues SALOME répond qu'il a demandé l'avis à un avocat spécialiste en la matière avant d'exposer les faits et invite M. Andreas SUTTER à y donner la suite qu'il souhaite.

M. Etienne FREYMOND pense que le caméraman ne doit pas être critiqué mais bien plutôt les promoteurs de Sud Village qui l'ont mandaté et la Municipalité qui défend ce projet comme si elle avait un intérêt personnel à ce qu'il se fasse.

M. Eric LINN se réjouit d'avoir appris des choses et précise que la Municipalité a un devoir de transparence mais pas d'enquête, que les choses apprises le choquent et que le soir du Conseil, la Municipalité ne savait pas qui était le commanditaire. Il trouve le climat du Conseil détestable, il prétend qu'il n'y a pas eu de choses cachées, mais une procédure ouverte auprès de la Préfecture justifiant de ne pas donner le nom du caméraman. Il n'y a aucun intérêt personnel mais plutôt un projet de développement privé mis en route depuis déjà 10 ans, que la Municipalité connaît bien et pense que c'est bien pour la population c'est pour cela qu'elle continue à le défendre.

M. Cyril DUC précise à M. Christian STAEHLI que le caméraman n'était pas là le 4 mars lors de la question et qu'il aurait pu dire à ce moment-là qui il était et ses mandants. Il répond à M. Jean-Claude ROCHAT que le Président aurait pu demander l'autorisation au Conseil. M. Cyril DUC relève que M. Andreas SUTTER aurait pu également s'exprimer lors de la lecture en mars des recours par le Président, intimé, dans une affaire ouverte.

M. Gérard ROBIN explique que les lettres lues par le Président font également partie d'une procédure ouverte.

Le Président rétorque qu'elles étaient adressées au Conseil, donc à disposition des Conseillers.

M. Christian STAEHLI explique que Framebox est mandatée par la Télé, le caméraman ayant été mandaté par Framebox, il en avait déduit que c'était pour la Télé.

M. Cyril DUC rétorque que dans cette affaire, il s'agit de B4 communication et que le 4 mars il aurait été possible de donner les éclaircissements connus.

M. Christian STAEHLI prétend que s'il avait donné le nom du caméraman, ce dernier aurait reçu plusieurs téléphones, il a voulu l'en protéger.

M. Eric LINN relève que ce Conseil a beaucoup de chance d'avoir en son sein des personnes qui travaillent à la Télé, mandataire prétendu, et un autre qui connaissait le caméraman, ce qui a permis de faire toute la lumière sur le caméraman. Si cela n'avait pas été le cas, rien n'aurait été su, il n'y aurait eu ni perte de temps, ni perte d'argent. Il s'agit d'une procédure privée avec des citoyens tolochinois qui n'intéresse en rien le Conseil et prie le Président de poursuivre le débat avec ce qui intéresse le Conseil.

Le Président informe que ne s'agissant pas d'une instance de justice pour débattre de qui a tort et qui a raison, il va clore la discussion.

M. Pierre-François DUC demande à Mme Catherine SUTTER pourquoi la lettre adressée personnellement par Présence citoyenne, lettre reçue par toutes les Conseillères et Conseillers communaux, figure comme pièce en main des avocats de B4 communication (pièce109). Il rappelle que Mme Catherine SUTTER n'est pas censée être informée de la procédure et constate qu'elle a fourni un document qui est utilisé contre les recourants pour les décrédibiliser devant la Justice alors qu'ils ne recherchent que la vérité.

Mme Catherine SUTTER ne peut pas répondre, elle ne sait pas de quoi il est question et demande à voir cette lettre.

M. Pierre-François DUC lui présente la lettre et explique qu'elle était en main de Me Burnand, avocat de B4 communication.

Mme Catherine SUTTER dit qu'elle n'a jamais vu cette lettre, que c'est un montage.

M. Salvatore GUARNA rappelle qu'il y a une procédure en cours.

Le Président clôt la discussion sur le sujet, précisant que ce n'est pas un tribunal.

6. Préavis municipaux

- **02 – 2019** : Rapport sur la gestion municipale en 2018

Le Président informe que le Conseil traitera d'abord les comptes puis la gestion.

Comptes 2018

Mme Brigitte BEGUIN, rapporteuse de la Commission de gestion, lit les conclusions de la Commission de gestion sur les comptes.

Le Président explique que le préavis sera parcouru chapitre après chapitre, puis en bloque.

Pages 1-3

M. William WRIGHT relève que le montant en page 1 attribution au fond de réserve « Audrey Hepburn » est de CHF 50'000.- alors qu'on trouve page 4, en 2017, compte 230.3800.0 un montant de CHF 1'000'000,00, il pense qu'il y a une erreur. Il aimerait également savoir à quoi est destiné le fond « Audrey Hepburn ».

M. Eric LINN dit qu'effectivement, l'intitulé n'est pas correct, le million n'a rien à voir avec « Audrey Hepburn », mais comme la Commune a reçu CHF 50'000,00 pour des activités liées à Mme Audrey Hepburn et son image, un nouveau compte a été ouvert qui permettra de recevoir tous les dons, cependant, il n'y a pas d'idée concrète arrêtée pour l'instant.

Cash 2018 – page 4

La parole n'est pas demandée.

Revenus fiscaux – page 5

La parole n'est pas demandée.

Etat des crédits votés par le Conseil – pages 6-9

La parole n'est pas demandée.

1 Administration générale – pages 10-13

La parole pas demandée.

2 Finances – pages 14-15

M. Reto DORTA, page 15, avant-dernière ligne, relève CHF 1'000'000.- en 2017, CHF 2'300'000.- au budget 2018 et finalement CHF 50'000.- dans les comptes 2018, il demande pourquoi il y a une si grande différence entre le budget et le résultat.

M. Eric LINN explique que les attributions aux fonds de réserve varient grandement d'année en année en raison des factures sociales et péréquations mais ceci permet de sortir ces montants pour payer les factures.

M. Reto DORTA dit que c'est pur hasard mais que le million est en réserve au bilan.

M. Eric LINN explique que les fonds de réserves permettent le paiement des grandes fluctuations. Les 50'000.- c'est bien destiné à des activités autour de Mme Audrey Hepburn.

3 Domaines et bâtiments 16-18

La parole n'est pas demandée.

4 Travaux – pages 19-22

M. Etienne FREYMOND, compte 430.3142.0, remarque qu'il y avait au budget CHF 1'070'000.- pour les routes alors qu'il a été dépensé CHF 88'909,60 mais il n'y a pas de remarque explicative sur la page de gauche.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il s'agit des travaux reportés de la Route de la Gare qui devraient se faire cette année encore.

M. Reto DORTA, page 20, compte 440.3145.0, demande s'il s'agit bien de CHF 52'936,02 pour la pose de la table de ping-pong près de la buvette du football.

M. Salvatore GUARNA répond qu'elle a coûté CHF 50'000.-.

Mme Brigitte BEGUIN informe qu'il y a des explications dans le rapport de gestion, page 3 concernant le compte 430.3142.0.

5 Instruction publique et cultes – pages 23-25

La parole n'est pas demandée.

6 Police – page 26

La parole n'est pas demandée.

7 Sécurité sociale – pages 27-28

La parole n'est pas demandée.

8 Services industriels – page 29

La parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes.

M. Philippe HIRSIGER est satisfait du résultat, trouve le rapport des auditeurs intéressant, le ratio bon et que la commune a une bonne situation financière mais dit qu'il faut rester prudent dans les dépenses et faire des réserves.

M. Eric LINN approuve M. Philippe HIRSIGER et dit que la discussion est bonne avec les auditeurs qui trouve la Commune pauvre en patrimoine. Pour ne pas devoir spéculer, il faut investir, créer des sources de revenus autres que les impôts donc des investissements.

M. Cyril DUC, page 2 du rapport, 1. Administration générale, dernier paragraphe, il est écrit « les deux référendums... ont été validés par le Tribunal Fédéral. ». Il souhaite que cette phrase soit modifiée en « on été annulés ».

M. Philippe HIRSIGER, page 6 du rapport, indique que 2,75 % représente une augmentation de 52 habitants alors qu'à la page 7, le résultat est une augmentation de 122 habitants, il pense qu'il y a un problème de calcul.

M. Pierre-François DUC, page 5 du rapport des auditeurs, demande que sont ces avances par la Commune alors que M. Gedda Sellermark est aujourd'hui décédé.

M. Salvatore GUARNA explique que M Gedda, il y a une dizaine d'années, n'était pas intéressé par le plan de quartier et avait refusé de payer tant qu'il n'était pas accepté. Pour pouvoir aller de l'avant, la commune a fait des avances. Les héritiers ne seront peut-être pas d'accord de payer, ce sera peut-être à la charge de la commune.

Le Président explique que la Commune a une petite parcelle dans ce plan de quartier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les comptes 2018 est close.

Mme Brigitte BEGUIN, rapporteuse de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport sur la gestion de l'exercice 2018.

Mme Brigitte BEGUIN précise que le mot « recommandation » a été remplacé par « vœux » comme toutes les communes.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt le débat et passe au vote à main levée.

Le préavis 02-2019

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2018 et le bilan tels qu'ils ont été présentés

est accepté par 39 voix

(pas de voix contraire – 1 abstention)

- **03 – 2019** : Route de la Gare-Sud – Réfection de la chaussée
Adoption du projet d'exécution

Le Président donne la parole à Mme Nicole HEUSCH, Présidente-rapporteuse de la Commission ad hoc, qui lit l'entier de son rapport.

Le Président donne la parole à qui la demande.

M. Etenne FREYMOND précise que c'est M. Salemi et non pas M. Salameni

Mme Nicole HEUSCH informe qu'entre-temps, elle a corrigé.

Le Président clôt le débat et passe au vote à main levée.

Le préavis 03-2019

d'accepter le plan d'exécution de travaux de réfection pour la Route de la Gare Sud tel que présenté

est accepté par 39 voix

(pas de voix contraire – 1 abstention)

Le Président lève la séance 5 minutes pour la signature de documents avec la boursière.

7. Elections statutaires pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020

Le Président cède sa place à la Vice-présidente Mme Christelle DOSSIOS pour l'élection du Président.

Le Président annonce qu'il ne se représente pas. Mme Christelle DOSSIOS attend les propositions.

M. Etienne FREYMOND propose M. Reto DORTA, intéressé à ce poste.

Mme Christelle DOSSIOS demande à M. Reto DORTA s'il accepte.

M. Reto DORTA accepte à la condition que M. Christian MONGENET ne se représente pas mais souhaite que ce soit une femme et propose Mme Christelle DOSSIOS.

Mme Christelle DOSSIOS répond qu'elle présente sa démission au poste de Vice-présidente et refuse donc la Présidence.

M. Reto DORTA trouve que ce serait sympa d'avoir une Présidente.

M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il n'a pas de femme ni d'homme à présenter mais regrette d'apprendre en séance que M. Christian MONGENET ne se représente pas même s'il comprend sa décision au vu de ce qu'il s'est passé. Il aurait aimé que ce soit annoncé à l'avance pour trouver des candidats intéressés et prétend que des gens étaient informés.

Mme Christelle DOSSIOS admet qu'elle n'en savait rien.

M. Etienne FREYMOND affirme qu'il ne savait rien non plus.

M. Lorenzo CIPRIANO confirme que le Bureau ne le savait pas et que c'est une surprise.

M. Reto DORTA avoue que c'est aussi une surprise pour lui et dit que puisque M. Christian MONGENET ne se représente, il accepte d'être candidat.

Mme Catherine RODRIGUES voudrait une suspension d'audience pour trouver un candidat.

Sa demande est refusée.

M. Etienne FREYMOND demande que celle ou celui qui le souhaite, se présente.

Mme Brigitte BEGUIN interjette qu'il est difficile de se présenter lorsqu'on ne peut se rendre compte de la quantité de travail que cela représente.

M. Christian MONGENET explique le travail du Président et dit qu'on va au devant de grands dépouillements ce qui augmentent les heures, qu'il fait également un peu de bureau pour décharger la Secrétaire, ceci est à bien plaisir.

Mme Christelle DOSSIOS lit l'art. 12 du règlement communal concernant l'élection tacite.

M. Steve AESCHLIMANN voudrait savoir si, à bulletin secret, une majorité est nécessaire.

M. Christian MONGENET explique qu'à bulletin secret, il faut la majorité absolue.

- du président

La Vice-présidente lit l'art. 12 du règlement du Conseil communal et passe au vote à main levée :

l'élection tacite est acceptée par 27 voix, 9 voix refusent, 4 abstentions.

M. Reto DORTA est élu tacitement Président
--

- du vice-président

Le Président informe le Conseil que la Vice-présidente, Mme Christèle DOSSIOS, ne se représente pas et demande des propositions de candidats/es.

M. Jean-Claude ROCHAT souhaite qu'il n'y ait pas également le changement de la Vice-présidente et demande à Mme Christelle DOSSIOS si elle ne voudrait pas continuer.

Mme Christelle DOSSIOS réitère qu'elle refuse de se représenter pour des raisons professionnelles et personnelles et qu'elle avait donné l'information avant le Président.

Mme Isabelle CHAPPUIS AESCHLIMANN propose Mme Brigitte BEGUIN qui accepte.

Le Président propose l'élection tacite et passe au vote à main levée :

l'élection tacite est acceptée par 29 voix, 2 voix refusent, 9 abstentions.

Mme Brigitte BEGUIN est élue tacitement Vice-présidente

- des scrutateurs

Le Président informe que Mme Catherine SUTTER et M. Lorenzo CIPRIANO se représentent comme scrutateurs. Il demande s'il y a d'autre candidat, ce n'est pas le cas, il propose l'élection tacite et passe au vote à main levée :

l'élection tacite est acceptée par 37 voix, 0 voix refusent, 3 abstentions.

Mme Catherine SUTTER et M. Lorenzo CIPRIANO sont élus tacitement scrutatrice et scrutateur

- des scrutateurs-suppléants

Le Président demande à Mme Laurence THEYS si elle se représente, elle accepte. Mme Brigitte BEGUIN étant élue Vice-présidente, il manque un suppléant.

M. Martin ZWAHLEN propose M. Jérôme KÄLIN qui accepte.

Le président propose l'élection tacite et passe au vote à main levée :

l'élection tacite est acceptée par 38 voix, 0 voix refusent, 2 abstentions.

Mme Laurence THEYS et M. Jérôme KÄLIN sont élues tacitement scrutatrices-suppléantes

Le Président remercie les candidats qui se sont présentés.

8. La parole à nos délégués aux associations intercommunales

PRM

Mme Catherine SUTTER dit que le Conseil intercommunal de la PRM s'est réuni le 26 mars 2019.

- assermentation de Mme Carine TINGUELY remplaçante au Comité de direction de M. feu Roger BURRI de St-Prex.

- M. de Muralt a expliqué que le radar sympathique est d'abord installé à deux endroits de la commune puis la girafe prend leur place dans les six communes membres et constat est fait d'une réduction de la vitesse. Le tournus est de cinq semaines selon le tableau projeté mais Mme Catherine SUTTER dit avoir constaté personnellement que ce n'était pas le cas puisqu'à Tolochenaz, la girafe a été installée à trois semaines d'intervalle, tout d'abord sur la RC 69 puis au début de la Rue du Centre depuis St-Prex.

- Présentation de deux nouvelles barrières anti-intrusions et de la girafe dans la salle polyvalente de Tolochenaz.

- Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2018, préavis pour l'acquisition d'une application pour les amendes d'ordre digitales, tous acceptés.

28.05.2019 : élection du Président, du Vice-président et scrutateurs, tous réélus à l'unanimité dont M. Jean-Claude ROCHAT comme Président, les Conseils se dérouleront donc à Tolochenaz. Les rapports sur la gestion et les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

15.06.2019 : annonce par lettre du départ du Major de Muralt le 31 août 2019. Le Capitaine Clément LEU assurera l'interim.

ERM

M. Reto DORTA dit qu'il était absent au dernier Conseil et demande à un des Municipaux présents de faire le rapport.

M. Olivier JEANNERET dit que la prochaine séance est le 26 juin, informe que les comptes sont bons et qu'un préavis a été accepté pour une conduite au parc des sports actuellement en travaux.

AIEB

M. Etienne FREYMOND annonce l'assemblée de printemps pour le lendemain, Tolochenaz n'est concerné par aucun préavis.

Le Président informe que les conduites de Lully, réservoir de l'Epine, vont être changées pour CHF 346'600.-. Il montre un plan pour expliquer les travaux prévus qui se débattront le lendemain.

ASIME

Mme Martine BLAUTH dit que lors de la séance du 22 mai, le Conseil de direction a informé de plusieurs nouvelles salles, tandis que d'autres vont fermer, de la réfection de la salle polyvalente et d'autres classes. Le rapport de gestion et des comptes 2018 a été accepté à l'unanimité.

9. Communications de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA dit sa surprise d'apprendre la démission du Président du conseil et ajoute qu'il n'a rien préparé. Il remercie M. Christian MONGENET pour le travail fait depuis 2013, longue période pour un Président de Conseil en regard à d'autres communes qui change tous les deux ans, parfois chaque année, que tout n'a pas été facile car il y avait des projets importants. Il le remercie également pour la bonne collaboration avec la Municipalité pendant toutes ces années et lui souhaite bon vent.

L'Assemblée applaudit le Président.

Le Président remercie tout le monde et la Municipalité pour la bonne collaboration.

M. Robert CHEVALIER

- salue les forces vives qui se trouvent à la Rue de la Gare 12 à 16 par le futur Président, la Secrétaire, un Conseiller communal et un Municipal,

- informe d'une communication dans la prochaine Tolo Gazette concernant la présentation des Rives du Léman le samedi 5 octobre 2019 entre 10 et 16h., un tout-ménage suivra,

- explique qu'une personne a été engagée à la voirie 3 jours par semaine en renfort et pour les remplacements des vacances,

- présente par projection le projet de la voie verte pour l'agglomération disant que la DGMR a refusé le passage dans la forêt, le Canton a son mot à dire, et qu'il a fallu trouver d'autres solutions, un flyer est à disposition,

- indique le phasage des travaux.

Le Président estime que les vélos, surtout électriques, font mauvais ménage avec les piétons et qu'il faudrait envisager une autre solution.

M. Robert CHEVALIER répond que le flyer n'est qu'une idée, que ce ne sera pas exactement ce qui sera fait.

M. Steve AESCHLIMANN dit qu'à la soirée du PALM, il y a eu une présentation avec image de synthèse et trouve qu'il est absurde de faire rouler des vélos au bord de la RC1 avec des voitures sans aucune séparation, il aimerait que ce genre d'absurdité n'ait pas lieu.

M. Eric LINN dit que l'image de synthèse était mal choisie mais il y aura une bande herbeuse de séparation, que l'idée est qu'un enfant depuis 12 ans puisse rouler en toute sécurité. Il y aura de l'assolement et des frais, il faudra que le projet passe auprès de la population et des Conseils communaux.

M. Reto DORTA affirme que la décision sera prise par rapport au budget, il demande quelle sera la part pour la commune.

M. Eric LINN dit que les discussions sont engagées depuis un an, qu'il est trop tôt pour donner des chiffres et qu'une partie des frais sera prise par le Canton.

M. Salvatore GIARMA répond que chacun a sa partie, la Commune paiera sa partie.

M. Robert CHEVALIER explique qu'il y aura la part régionale, du PALM, et dit que la part de Tolochenaz sera en dessous de 50%.

M. Salvatore GUARNA dit que de toute façon, ça coûtera quelque chose.

M. Olivier JEANNERET dit que :

- le Major de Muralt a donné sa démission au 31 août 2019 et part comme directeur de la prison de Champ-Dollon, le Capitaine Leu va assurer l'intérim. Le Comité de direction est en train de faire le choix du prochain commandant qui ne sera pas nommé avant le 1^{er} janvier 2020,

- la fête du 1^{er} août aura lieu le 31 juillet 2019,

- la Municipalité a autorisé la course de la fondation Jeunesse et familles dans le village le 1^{er} septembre 2019, toutes les informations se trouvent sur le site : www.superrun.ch

- le 21 septembre 2019, invitation de la population pour la montée du drapeau des JOJ 2020.

M. Andreas SUTTER salue l'assemblée et dit que :

- l'UAPE est victime de son succès car il y a un dépassement de 25 places. La compréhension des parents va permettre que les enfants restent à Lully pour pouvoir répondre à la demande. Comme GEMS ferme, d'autres enfants cherchent,
- l'opposition est saine et constructive mais que lorsque M. Pierre-François DUC donne des exemples personnels qu'il estime diffamatoires en produisant des documents que son épouse Mme Catherine SUTTER n'a jamais vus, M. Andreas SUTTER trouve que c'est scandaleux et inadmissible.

Le Président refuse la parole à M. Pierre-François DUC au motif que le Conseil n'est pas un tribunal et que ce sujet est clos.

10. Divers et propositions individuelles

M. William WRIGHT a remarqué que le texte du flyer concernant Audrey Hepburn est entre autre en japonais alors que ce sont des chinois qui viennent. Il suggère qu'il soit également traduit en chinois.

M. Salvatore GUARNA répond que c'est l'office du tourisme qui gère mais il en fera la communication.

M. Etienne FREYMOND constate que les nouveaux habitants ne savent pas les horaires pour passer la tondeuse, ils la passent à midi et aimerait que la Municipalité réagisse.

M. Olivier JEANNERET dit qu'une information sera mise dans la Tolo Gazette.

M. Etienne FREYMOND remarque que Morges touche CHF 500.-/an alors que Tolochenaz touche 50.-/an pour une réception informatique, il trouve que c'est trop peu et aimerait qu'il soit réfléchi à un montant de CHF 100.-.

M. Reto DORTA dit que CHF 100.-/an pour Tolochenaz correspond à CHF 500.-/an pour Morges.

M. Salvatore GUARNA dit que Morges n'est pas Tolochenaz.

M. Reto DORTA relève qu'Andreas s'est énervé et revient sur le caméraman. Il trouvait qu'il y avait assez de débats sans en rajouter mais pense qu'à connaissance de qui était le caméraman, c'est-à-dire mandaté par les propriétaires, le Conseil aurait certainement refusé d'être filmé. Il informe que dans les documents fournis par la partie adverse, il y avait la lettre adressée à Mme Catherine SUTTER, et affirme que rien n'a été inventé.

Mme Nicole HEUSCH voudrait faire dépôt d'un vœu à cause d'usage désuet, elle demande qu'il soit ajouté « conseillères » et plus seulement « conseillers ».

M. Salvatore GUARNA dit que la Municipalité accepte le vœu.

M. Philippe HIRSIGER dit qu'il a plaisir à lire le rapport de gestion et voudrait que tous les habitants le lisent. Echichens a un bon rapport de gestion et voudrait que l'exemple soit suivi. Sur un autre sujet, des habitants ont demandé s'il existe un soutien lorsqu'il y a des plantes envahissantes dans les jardins. Une petite aide offerte serait une bonne chose. Les gens trouvent que ça prend du temps.

M. Robert CHEVALIER dit qu'il a regardé avec Région Morges.

M. Philippe HIRSIGER dit qu'il y a eu un appel d'offres par Morges, que si un projet pour revoir un jardin par rapport à des nuisibles, une demande peut être faite, Tolochenaz en faisait partie ce serait bien.

M. Gérard ROBIN revient sur un constat qu'il avait fait avec M. Salvatore GUARNA par rapport à des arbres qui gênaient sur la Route de Lully.

M. Salvatore GUARNA dit qu'une lettre est partie et que les propriétaires sont informés.

Mme Catherine SUTTER demande si une récupération d'huile est prévue dans la cuisine de la salle polyvalente lors des travaux.

M. Salvatore GUARNA répond que ce n'est pas obligatoire et pas prévu pour l'instant.

M. Salvatore GUARNA s'adresse à Mme Martine BLAETH et lui dit que la douche devrait être posée cet été.

M. Steve AESCHIMANN annonce qu'il y a parfois des personnes étrangères au football à la buvette du foot et qui font du deal.

M. Olivier JEANNERET dit qu'il y a effectivement des personnes qui dealent, font de la casse, que des rondes sont faites et suggère que les habitants appellent dès qu'ils voient quelque chose d'anormal.

M. Salvatore GUARNA dit qu'il y a eu vol à la buvette, de boissons diverses mais il y a eu aussi des dégâts.

Plus personne ne se manifeste ni ne demande la parole, le Président lève la séance à 22h.28.

Le président informe que le prochain Conseil aura lieu le 28 octobre 2019.

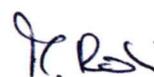
Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN

(sic) : indique que le dactylographe a noté une erreur mais qu'il l'a transcrite littéralement pour rester fidèle aux propos tenus.

Annexe : intervention lue de la Secrétaire

ANNEXE

Conseil communal de Tolochenaz du 17 juin 2019 Intervention lue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie le Président qui me permet de rétablir la vérité sur les propos tenus par M. Martin Zwahlen lors du Conseil du 4 mars 2019.

M. Zwahlen m'a accusée d'arranger le PV pour appuyer mon recours ou celui des autres. Il a prétendu, en prenant l'Assemblée à témoin, qu'il savait exactement ce qu'il avait dit parce qu'il l'avait écrit. Il était le seul à savoir ce soir-là que ce qu'il disait était faux. La phrase qu'il prétend avoir dite :

« **je voterai donc oui au préavis Sud Village** », ne figure pas dans l'enregistrement, elle n'a **jamais** été prononcée.

J'ai retranscrit mot à mot l'enregistrement des propos contestés de M. Zwahlen, je tiens les trois pages concernées à disposition de qui le souhaite.

A 16:58, M. Zwahlen a parlé durant 3'37" et il dit à la fin exactement ces mots:

Je vous demande donc de voter oui ce soir pour ce préavis pour donner à la population la possibilité de s'exprimer.

Ces 3'37" représentant 30 lignes de la retranscription sont résumées à la page 84 du PV en 6 lignes alors qu'il m'accuse de rallonger ces propos.

A la 43ème minute, M. Zwahlen dit :

Et bien, Mmes et MM. les conseillers offrons cette consultation populaire préalable à la population. Il n'y a désormais plus qu'un seul moyen de la faire, c'est d'accepter ce préavis et demander le referendum spontané.

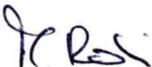
A 54:03, il dit :

mais je veux au moins donner l'opportunité à la population de pouvoir s'exprimer sur cette question. C'est ça qu'on va décider ce soir, je vous le rappelle et pas si on est pour ou contre l'autre.

Les accusations de M. Martin Zwahlen sont graves, portent atteintes à mon honneur, ainsi qu'à celui du Président, co-signataire du PV. Ses accusations remettent en cause l'honnêteté de mon travail et m'ont valu qu'on demande ma démission.

M. Zwahlen a martelé à plusieurs reprises les propos que j'ai mis dans le PV. Les enregistrements des séances des 28 et 29 janvier ainsi que du 4 mars 2019 le prouvent et ont été remis à Mme la Préfète.

Je vous remercie de votre attention.


Monique ROBIN